ENVIRONNEMENT

Le projet d'Écopôle, le temps de la concertation

Prenez part au projet d'Écopôle ASTER (Accélérateur de solutions pour les transitions et les énergies renouvelables) en participant aux temps de concertation et donnez votre avis sur l'aménagement du site sur la commune du Palais-sur-Vienne.

Publié le 11 Mars 2024

Afin d'instituer un échange avec les citoyens en amont de la phase de conception du projet d'Écopôle ASTER, Limoges Métropole organise deux concertations préalables du 25 mars 2024 au 22 avril 2024 :

- **Le projet de l'Écopôle ASTER** (Accélérateur de solutions pour les transitions et les énergies renouvelables),
- **Une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme suite à la déclaration de projet de la commune du Palais-sur-Vienne** est réalisée dans le cadre du projet d'Écopole ASTER sur la commune.

Ce parc d'activité accueillera des éco-industries liées au développement durable, sera composé de sous-secteurs :

- **Un pôle « énergies renouvelables et développement économique »** sur environ 9 hectares, situé route Départementale 142.
- **Un pôle « agricole » tournée vers le développement maraîcher sous serre et de plein champ** sur environ 17 hectares, situé rue Jean Giraudoux.

Limoges Métropole souhaite permettre l'émergence de nouvelles filières locales en matière d'énergies renouvelables comme la production d'hydrogène vert et la production de biométhane de deuxième génération, à base de biomasse. Enfin, un champ photovoltaïque de 10 hectares devrait également être installé sur une parcelle voisine du périmètre du projet à cet effet au Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne.

Les dossiers de concertation seront consultables durant toute la période de la concertation

- Au siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges,
- À la mairie du Palais-sur-Vienne, 20 rue Jules Ferry, 87 410 Le-Palais-sur_Vienne,
- Pour la mairie de Limoges, dans les locaux de la Direction de l'Action Foncière et Immobilière situés au 31 avenue Baudin, 87000 Limoges,
- À la mairie de Rilhac-Rancon, 2 rue du Peyrou, 87570 Rilhac-Rancon.

Les dossiers de concertation sont consultables en ligne durant toute la période de la concertation (en bas de cette page).

Un registre destiné à recueillir les remarques sera également mis à la disposition du public

- Aux adresses précitées.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations à compter du 25 mars jusqu'au 24 avril 2024

- Par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole,19 rue Bernard Palissy, 87031 Limoges CEDEX 1,
- Par messagerie électronique à l'adresse suivante : aster@limoges-metropole.fr.

Deux réunions publiques auront lieu

- **Le 28 mars à 18h30 :** salle André Dexet au 9 rue Pierre Mendes France 87410 Le Palais-sur-Vienne
- **Le 8 avril à 18h30 :** salle Hermès au 1 avenue d'Ester 87069 Limoges